



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2018-00027

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **4 février 2019**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2018-00027**.

Cette demande, déposée par le représentant du propriétaire du terrain situé sur le lot 4 368 520 dans la zone H-16, vise une opération cadastrale créant un lot dérogatoire et l'aménagement d'une aire de stationnement dérogatoire. Le tableau 2 de l'article 5.2.1 du *Règlement de lotissement 350* et le tableau 2 de l'article 5.1 du *Règlement de lotissement 602-18* prescrivent que la largeur avant d'un lot partiellement desservi à l'intérieur du périmètre urbain doit être d'au moins 30 mètres. L'élément dérogatoire est donc le lot 4 368 520 avec une largeur avant de 6,2 mètres.

L'article 12.2 et le tableau 26 de l'article 12.9 du *Règlement de zonage 352*, l'article 12.2 et le tableau 10 de l'article 12.9 du *Règlement de zonage 601-18* prescrivent qu'une aire de stationnement doit se trouver à une distance d'au moins 2 mètres de toutes lignes de terrain et la largeur minimale d'un accès véhiculaire double pour un usage résidentiel est de 6 mètres. Les éléments dérogatoires sont donc l'aire de stationnement projetée qui se trouve à une distance de 1,1 mètres des lignes latérales droite et gauche et la largeur de l'accès véhiculaire de 4 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 4 février 2019 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick, Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 9^e JOUR DE JANVIER 2019

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA